

L'élection en Afrique ou la délégitimation d'un « rite démocratique »

écrit par GuineePolitique© | 13 novembre 2020



Analyse

Légitimer et renforcer des pouvoirs autoritaires, l'élection en Afrique ressemble plus à une simple formalité administrative qu'à une consécration de la démocratie. De [Fukuyama](#) qui parle d'un *verni démocratique* à [Michalon](#) qui n'hésite pas à soutenir la *suppression* de l'élection présidentielle en Afrique, le « [théâtre démocratique](#) » expression de Antoine Glaser pour qualifier les élections dans certains pays africains, apparait comme un rendez-vous en *absurdie*.

L'acte électif est dévalorisé. Dans un article intitulé [La démocratie en Afrique: succès et résistances](#), Babacar Guèye souligne que « L'acte électif n'a de sens, au fond, que s'il permet à terme l'alternance démocratique [] » Or, selon l'auteur, « les manipulations électorales, intimidations et recours à la force qui émaillent bien des élections en Afrique

sont les signes du refus d'accepter les règles du jeu démocratique ».

Dans le même ordre d'idées, Philippe Aldrin dans un ouvrage collectif intitulé [Politiques de l'alternance: sociologie des changements \(de\) politique](#), soutient qu'une alternance au pouvoir est un « indicateur de bonne santé démocratique » parce qu'elle est supposée porteuse de changements politiques et sociaux. Les enquêtes [Afrobaromètre](#) arrivent à la même conclusion « Dans le système politique particulier à l'Afrique, une alternance au pouvoir insuffle l'espoir populaire selon lequel la performance gouvernementale sera améliorée. » En d'autres termes, « [les Africains désirent des élections transparentes, surtout celles porteuses d'alternance](#) ».

Une alternance au pouvoir est un « indicateur de bonne santé démocratique »

Entre démocratie et autoritarisme, les régimes hybrides jouent les intermédiaires (des régimes autoritaires civils qui organisent des élections pour légitimer leur position). Avec une façade compétitive, des consultations manipulées, des institutions factices, ces régimes hybrides africains sont un mélange d'éléments de démocratie (institutions, élections) avec des pratiques autoritaires.

Cependant, « l'élection ne fait pas la démocratie ». Pour [Pierre Jacquemot](#), elle « n'est la démocratie que si elle est l'aboutissement d'un long processus, adossé à une ossature institutionnelle suffisamment robuste pour porter une justice indépendante, garantir les libertés fondamentales, apporter du développement et traquer la corruption ».

En dénonçant « la pseudo démocratie africaine », le journaliste Vincent Hugué dans un essai intitulé [Afrique : le mirage démocratique](#), est catégorique : c'est une « mascarade ». Selon lui, « Jeunes ou vieux, les caïmans du marigot ont appris à manier le lexique du pluralisme, de la transparence et de la bonne gouvernance [] pour mieux s'affranchir de ses effets ». L'auteur dénonce le « tour de passe-passe » que constituent les modifications constitutionnelles avant les scrutins. Des modifications, selon lui, qui « ont l'apparence de la légalité, mais constituent autant de forfaitures sur le plan éthique et politique ».

Une « démocratie procédurale ». Pour Pierre Jacquemot, elle « renonce à convaincre de la nécessité du politique, désarme le jeu social et rend, entre deux élections, le citoyen superflu. Il en résulte, pour la population pauvre, un sentiment diffus d'impuissance [] ». Quant au professeur britannique [Nic Cheeseman](#), il qualifie l'Afrique de « continent remarquablement divisé », avec « presque autant de démocraties défectueuses (15) que de régimes autocratiques (16) parmi les 54 États du continent ».

Dans un article publié dans le [foreign affairs](#), intitulé *The Retreat of African Democracy. The Autocratic Threat Is Growing*, [Nic Cheeseman](#) et [Jeffrey Smith](#) soulignent qu'un « bon indicateur de l'état de santé de la démocratie en Afrique comme ailleurs consiste à observer si les dirigeants quittent effectivement le pouvoir au terme prévu par leur mandat. Ils sont de plus en plus nombreux à mener des “coups d'État constitutionnels” qui leur permettent de récrire la loi [] ». En citant le [Freedom House](#), ces deux auteurs révèlent que 11 % seulement du continent africain est politiquement “libre”, et le niveau moyen de la démocratie n'a cessé de reculer au cours des quatorze dernières années. Cette tendance est confirmée par le score du continent en matière de processus électoral et de pluralisme qui demeure le plus

faible du monde. Selon le [Democracy Index 2019 de The Economist Intelligence Unit](#) 3,99/10 contre une moyenne planétaire de 5,9/10. Le journaliste et chercheur indépendant, Régis Marzin, dans un rapport intitulé [Démocraties, dictatures et élections en Afrique : bilan 2019 et perspectives 2020](#) dénote quant à lui, que sur les 582 élections enregistrées entre 1990 et 2019, 294 relèveraient de la « mascarade ».

Le contrôle des commissions électorales

Dodzi Kokoroko, dans un article intitulé [Les élections disputées : réussites et échecs](#) publié en 2009 dans la revue *Pouvoirs*, souligne que la « grandeur de l'élection célébrée par sa consécration constitutionnelle s'éclipse rapidement devant les déceptions et régressions engendrées dans la pratique. »

Entre l'habillement normatif et le mode opératoire des institutions et juridictions constitutionnelles, le contraste est saisissant. Si la création de commissions électorales et des cours constitutionnelles est perçue comme une avancée démocratique, censée « en théorie » garantir la transparence, l'indépendance et l'impartialité dans la gestion du processus électoral, force est de reconnaître que la réalité est aux antipodes de cet habillement normatif parfois « sacralisé ».

Le contrôle des institutions en charge des élections apparaît comme un enjeu central pour la conquête et la conservation du pouvoir politique en Afrique.

Eugène Le Yotha Ngardebaye dans sa thèse intitulée [Le contentieux électoral et la consolidation démocratique en Afrique francophone. Trajectoire comparative du Bénin et du Tchad \(2014\)](#), souligne que « l'issue de l'élection ne se joue plus dans les urnes, mais dans les capacités à maîtriser et disposer de ces institutions. C'est ce qui explique la politisation outrancière des commissions électorales avec en

prime une prépondérance des membres désignés par le parti au pouvoir. » Une lecture partagée par Danielle Béatrice dans un article intitulé [Changement des mentalités et changements institutionnels : des impératifs pour crédibiliser la démocratie en Afrique](#), qui affirme que « l'amélioration de la démocratie et de la vie politique dans les pays africains nécessite une véritable autonomie des institutions responsables des élections et une limitation des pouvoirs des chefs d'État. » Pour elle, les institutions chargées du suivi des élections ont perdu leur crédibilité. Cela est sans doute « dû à la corruption qui sévit dans nos pays africains et au manque d'autonomie des dites institutions. »

La sincérité et l'intégrité du vote en question

Les manipulations du vote se révèlent être une pratique courante dans un environnement où l'administration est partisane et l'organe en charge des élections est instrumentalisé. En guise d'exemple, la loi prévoit un dépouillement sur place dans les bureaux de vote. Cependant, on assiste le plus souvent au déplacement des urnes par la force. Une pratique relevée par Dodzi Kokoroko dans son article [Les élections disputées : réussites et échecs](#). Selon cet auteur, « ce transfert des urnes permet à l'administration de remplacer les urnes dont le contenu est jugé défavorable au pouvoir par des urnes plus dociles, aux résultats facilement contrôlables. La falsification des procès-verbaux constitue l'étape suprême de la machine de fraude électorale. Elle est généralement orchestrée par des représentants locaux de l'administration générale (préfets et sous-préfets) qui vont corriger les résultats. »

Dans le même ordre d'idées, Pierre Jacquemot dans un article intitulé *les élections en Afrique, marché de dupes ou apprentissage de la démocratie ?* publié en 2019 dans la *Revue internationale et stratégique* explique que « [] la

falsification des procès-verbaux, si elle est utilisée peut commencer dans le bureau de vote, mais elle intervient le plus souvent dans un transfert ou un lieu de compilation régional, ou encore dans un lieu de rassemblement national ». Pour cet universitaire et ancien diplomate, « l'élection africaine est la résultante d'une réelle appropriation des normes officielles du jeu électoral conjuguée à des pratiques de contournement de ces règles ». L'auteur n'hésite pas à soutenir que « la transgression fait partie intégrante du jeu électoral africain ». De plus en plus sophistiquée, l'ingénierie de la fraude électorale atteint des proportions inquiétantes en Afrique. Vincent Darracq et Victor Magnani dans un article intitulé [Les élections en Afrique : un mirage démocratique ?](#) expliquent que « des savoir-faire multiples, de plus en plus sophistiqués, sont développés par les opérateurs politiques et leurs « petites mains » pour « orienter » les résultats des scrutins ».

« l'élection africaine est la résultante d'une réelle appropriation des normes officielles du jeu électoral conjuguée à des pratiques de contournement de ces règles »

Pierre Jacquemot

Les chercheurs Nic Cheeseman et Brian Klaas, dans un ouvrage intitulé « [How to rig an election](#) » qui traite des stratégies au moyen desquelles les tricheurs politiques et leurs auxiliaires administratifs faussent les scrutins démocratiques soutiennent que « Contrairement à ce que l'on pense généralement, les dirigeants autoritaires qui acceptent de tenir des élections sont généralement en mesure de rester au pouvoir plus longtemps que les autocrates qui refusent d'autoriser la population à voter. » En d'autres termes, selon ces auteurs « un autocrate perd rarement une élection ».

Face à cette situation de fraude électorale systématique, les contestations des résultats font désormais partie intégrante du processus. Un fait caractéristique des élections en Afrique, selon Pierre Jacquemot dans une interview sur [Francetvinfo](#). Dans le même ordre d'idées, le sociologue ivoirien Alfred Babo, dans un article dans Le Monde intitulé [Faut-il continuer d'organiser des élections présidentielles en Afrique ?](#) affirme que « la contestation des résultats est devenue quasi consubstantielle à l'exercice de ces scrutins ».

Pour conclure, citons cette observation de Alix Boucher de Africa Center, dans un article intitulé [Désamorcer la crise politique en Guinée](#) « **l'expérience montre que les chefs d'État africains qui sont restés au pouvoir pendant plus de 10 ans ont accumulé les actes de répression et de corruption et généré instabilité financière, sous-développement et conflits dans le pays.** »



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur @GuineePolitique
